

Procès-verbal de séance

Séance du 11 avril 2025

L'an 2025 et le 11 Avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, HENRARD Stéphanie, LE GALLOU Sylvie, PETIT Alice, Mrs : BARBOT Denis, BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, et WECH Pierre.

Excusés ayant donné procuration : Mme MARGUERITTE Anne à M. ROLLAND Daniel, M. MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul.

Excusée : Mme BOURCIER Pascale

Invité : M. HEROUARD Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. WECH Pierre

1 - Le Procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 14 mars 2025 est accepté.

2 - Approbation du CFU 2024 - réf : 2025-007

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Après avoir entendu l'exposé de Mme BACHER qui indique l'état de concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, les résultats définitifs sont résumés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 120 733,58	94 461,44	- 26 272,14
Fonctionnement	447 099,08	195 098,76	642 197,84
		TOTAL	615 925,70
		Reste à réaliser en dépenses	162 709,02
		Reste à réaliser en recettes	154 413,00
		Résultat cumulé	607 629,68

Le Maire sort de la salle au moment du vote.

Après délibération, le conseil municipal a voté : contre : 0, abstention : 0, pour : 12.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstentions : 0)

3 - Affectation du résultat 2024 - réf : 2025-008

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2024, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement	Investissement
A – Résultat de l'exercice = 195 098,76	D - Solde d'exécution = - 26 272,14
B – Résultat de l'exercice antérieur = 447 099,08	E – Solde des RAR = - 8 296,02
C – Résultat à affecter (A + B) hors RAR = 642 197,84	F – Besoin de financement (D + E) = 34 568,16

1 / Affectation en réserves R 1068 en investissement = 34 568,16

2 / Report en fonctionnement au R 002 = **607 629,68** (C- F)

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

4 - Présentation et vote du budget 2025 - réf : 2025-009

Le budget primitif 2025 est présenté par le maire comme suit :

- La section de fonctionnement est en équilibre.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	132 200,00	013	Atténuations de charges	1 200,00
012	Charges du personnel	126 500,00	70	Produits des services	12 200,00
014	Atténuations de produits	49 025,00	73	Impôts et taxes	48 832,00
042	Opérat° d'ordres entre sections	12 586,70	731	Fiscalité locale	334 575,00
65	Autres charges de gest° courante	704 695,72	74	Dotations, subventions	267 700,00
66	Charges financières	1 200,00	75	Autres produits	10 300,00
023	Virement à la sect° invest.	256 229,26	002	Résultat reporté	607 629,68
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 282 436,68	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 282 436,68

- La section d'investissement est en équilibre.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	13	Subventions d'investissement	192 000,00
204	Subventions d'équipements versées	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	77 368,16
21	Immobilisations corporelles	481 000,00	021	Virement de la section fonctionnement	256 229,26
16	Emprunts et dettes assimilées	12 465,96			
27	Autres immobilis° financières	150,00	040	Opérat° d'ordres entre sections	12 586,70
001	Solde d'exécution reporté	26 272,14	041	Opérations patrimoniales	79 294,80
041	Opérations patrimoniales	79 294,80		Restes à réaliser	154 413,00
	Restes à réaliser	162 709,02			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		771 891,92	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		771 891,92

Après délibération, le budget est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

5 -Vote des taux 2025 - réf : 2025-010

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les taux de fiscalité qui seront appliqués sur les propriétés situées sur son territoire.

Le maire propose de ne pas changer les taux, et demande l'autorisation de signer l'état 1259 (état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales)

Type de taux	2024	2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	31,09	31,09
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	22,44	22,44
Taxe d'habitation	5,85	5,85

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

6 -Révision participation frais d'électricité à la salle des fêtes - réf : 2025-011-V2

Suite à l'installation d'une pompe à chaleur, en remplacement de la chaudière à gaz, la consommation d'électricité est plus importante et se répercute sur la participation demandée aux personnes qui louent la salle des fêtes. En moyenne la participation était de 60 €, mais elle a doublé.

De plus le précédent tarif de la participation était établi sur la base des factures EDF au moment de la flambée du coût des factures énergétiques, conséquence de la guerre en Ukraine.

Pour ces raisons, le maire propose de passer à partir de ce jour, le montant de la participation électrique de 1 € le kWh à 0,25 €.

Le tableau des tarifs se décompose comme suit :

	Au 11/04/2025	Au 01/05/2025
Location de la salle		
une journée en semaine (hors férié)	173 €	173 €
un jour férié	236 €	236 €
un week-end (du vendredi midi au lundi midi) pour les habitants de la commune	305 €	310 €
un week-end (du vendredi midi au lundi midi) pour les habitants hors commune	515 €;	520 €
pour les associations communales	Gratuité 4 fois/an	Gratuité 4 fois/an
Participation énergie		
électricité	0,25 €/kwh	0,25 €/kwh
gaz	1,50 € m ³	1,50 m ³

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

7 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 et les suivants - réf : 2025-012

Entre les mois de février et de juillet 2024, une procédure de contrôle contradictoire a été conduite par la Chambre régionale des comptes de Normandie sur les comptes et la gestion de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) pour les exercices 2019 à 2023.

Au terme de ce contrôle, par courrier du 20 décembre 2024, la Chambre régionale des comptes a adressé son rapport d'observations définitives au Président d'EPN en l'invitant à faire part de sa réponse dans le délai d'un mois.

Ainsi, le rapport d'observations définitives auquel est jointe la copie de la réponse d'EPN, a été enregistré au greffe de la Chambre le 17 février 2025.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 1er avril 2025, le Président d'EPN a porté à la connaissance des conseillers communautaire ledit rapport d'observations définitives afin d'en débattre.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, il appartient aujourd'hui à chaque Maire des communes membres d'EPN de présenter ce rapport à son Conseil municipal dès sa plus proche réunion, étant précisé que ce rapport « fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1 ;

Vu le Code des juridictions financières, et notamment l'article L243-8 ;

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes daté du 18 février 2025 ;

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et sa réponse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif aux comptes et à la gestion de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 à 2023 et de sa réponse.
- PREND ACTE dudit rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Informations diverses :

- Lotissement au Bourg : le conseil donne un avis favorable au projet qui avait été présenté par la société AGIRE d'Evreux, à condition de favoriser les T3 et T4 ; et de faire partie de la commission d'attribution.

- Demandes de subventions départementales 2025 pour l'installation de 2 visiophones et l'aménagement de la cour de l'école, ainsi que l'installation de pompes à chaleur (mairie et salle des fêtes) : le Département ne peut donner de suite aux demandes de financement, sauf s'il retrouve ultérieurement de nouvelles marges de manœuvre.

- Récupération de câbles usagés dans les écoles d'EPN. : opération organisée par Eure Normandie Numérique au profit de l'Association Les Petits Doudous de l'Eure, en partenariat avec Derichebourg Environnement et Evreux Portes de Normandie.

- Concert samedi 7 juin à 19h dans l'église St Germain de Marcilly-la-Campagne : soirée flamenco « quand le classique rencontre le flamenco ».

- Le groupe **La Poste** a décidé de réorganiser son parc de boîtes aux lettres, suite à la baisse significative de leur utilisation, liée à l'essor du numérique.

🔗 Un comptage des dépôts a été réalisé sur les **7 boîtes aux lettres** de la commune, en tenant compte de leur emplacement et de leur proximité. À l'issue de cette analyse, **3 boîtes seront retirées dans le courant du mois** : 6 rue aux Bois ; Rue de Pinson ; 8 route Nationale.

Séance levée à 20:45

En mairie, le

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



Le secrétaire
Pierre WECH

